



Procès-Verbal

Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 22
30 Mai 2024

Par courriel : Jean-Luc Briand, Président
Manuel Vinet, Maxence Desmas, Jérémy Jannault
Assiste : Isabelle Perrette

Préambule :

M. Jean-Luc Briand, membre du club de Pont-Château Aos (540404), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Manuel Vinet, membre du club de Couëron Chabossière Fc (501979) et du GF Loire et Cens (560173), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et groupement.
M. Maxence Desmas, membre du club de La Chapelle des Marais (501941) et du GJ ASL FCCM (560849), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et groupement.
M. Jérémy Jannault, membre du club de St-Herblain Uf (522724), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

La Commission félicite l'équipe U13 Féminine du FC Nantes pour sa qualification pour la finale nationale du Festival Foot U13F Pitch qui se déroulera les 8 et 9 juin 2024 à Cap Breton.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 21 du 07.05.2024

2. Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- **Feuilles de match non reçues à ce jour :**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
28063214	Elite U12	FC Nantes 21	Nantes FCTA 21	Relance
28062675	U13 D3	Nant'Est FC 2	Bouaye FC 3	Relance
28062151	U13 D1	Nant'Est FC 1	Le Cellier Mauves FC 1	Relance
28062720	U13 D3	Vertou USSA 4	GJ de Goulaine 2	Relance
28062735	U13 D3	La Chevrolière Herbadilla 3	La Limouzinière FCLB 1	Relance
28062824	U13 D4	Pornic Goélands Ste-Marie 1	St-Nazaire FCI 3	Relance
28063198	U13 D4	Pornic Foot 3	ES Marais 2	Relance

3. U13 Élite Passerelle Accès Ligue

La Commission rappelle les obligations de ce dispositif :

« **Article 23 B.2 : Dispositions U13 Elite**

- Nombre minimal de joueurs inscrits sur la feuille de match**
L'équipe est composée en foot à 11 obligatoirement de 14 joueurs qui doivent être inscrits sur la feuille de match.
En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental U13 Elite, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur manquant, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.
- Nombre de joueurs mutés maximum autorisés**
Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des règlements généraux.
En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur supplémentaire, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.
- Nombre de joueurs U12 maximum autorisés**
Le nombre de joueurs titulaires d'une licence U12 pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à trois maximum.
En cas de non-respect de cette obligation dans le cadre du dispositif expérimental, la Commission donnera une perte d'un point au classement par joueur supplémentaire, dans la limite d'un retrait de quatre points par rencontre.
- En tout état de cause, au cours d'une même rencontre, une équipe ne pourra pas totaliser un nombre de pénalités supérieur de plus d'une unité au nombre de points obtenus sur le terrain.**

A titre d'exemple : une équipe vainqueur, ayant obtenu 3 points sera sanctionnée au maximum de 4 pénalités en cas de non-respect des dispositions obligatoires, soit -1 point au classement pour une rencontre donnée.

De même, en cas de match nul, un maximum de 2 pénalités sera appliqué. En cas de défaite, un maximum de 1 pénalité sera appliqué. »

- **5^e journée du 18 mai 2024**

Après vérification des feuilles de match, la Commission relève :

- Châteaubriant Voltigeurs 1 : inscription de deux remplaçants soit 13 joueurs
- Le règlement oblige 14 joueurs sur une feuille de match

La Commission décide pour l'équipe 1 de Voltigeurs Châteaubriant :

- Un retrait d'un point pour non-respect du nombre de joueurs sur la feuille de match.

- **6^e journée du 25 mai 2024**

Après vérification des feuilles de match, la Commission relève :

- Blain Es 1 : absence de l'éducateur désigné

La Commission décide pour l'équipe 1 de Blain Es :

- Une amende de 20€ en application de l'annexe 2 du Statut Régional des Éducateurs et Entraîneurs du Football

4. Forfaits

. Forfaits

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 06 avril 2023, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand



La secrétaire de séance,
Isabelle Perrette



Type de dossier : Administratif										
Dossier :	22000297	Match :	67015.1	Départemental 3 U13 Masculin / 3		Groupe O			939	
Date :	22/05/2024		25/05/2024	548648 Donges Fc 2		-	528847	St Nazaire Immaculee 2		
Personne :								Club : 548648 DONGES F.C.		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						30/05/2024	30/05/2024	37,00€
Dossier :	22001369	Match :	67073.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3		Groupe D			903	
Date :	23/05/2024		25/05/2024	580575 Savenay Malville Pfc 4		-	560772	Gj Fc3r Fcam 3		
Personne :								Club : 560772 GJ FC3R FCAM		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						30/05/2024	30/05/2024	37,00€
Dossier :	22001422	Match :	67120.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3		Groupe G			894	
Date :	23/05/2024		25/05/2024	560414 Gj Mésanger St Gere0 3		-	502178	Blain Es 3		
Personne :								Club : 502178 ENT.S. DE BLAIN		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						30/05/2024	30/05/2024	37,00€
Dossier :	22001489	Match :	67238.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3		Groupe O			940	
Date :	23/05/2024		25/05/2024	512355 Nort Sur Erdre Ac 5		-	580423	Gj Loireauxence Vair 6		
Personne :								Club : 580423 GJ LOIREAUXENCE VAIR		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						30/05/2024	30/05/2024	37,00€
Dossier :	22001524	Match :	67311.1	Elite District U12 Masculin / 3		Groupe A			945	
Date :	23/05/2024		25/05/2024	516989 Suce Sur Erdre Jge 21		-	551545	Nantes Etoile Cens 21		
Personne :								Club : 516989 J. GARDE DE L'ERDRE SUCE		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						30/05/2024	30/05/2024	37,00€
Dossier :	22001925	Match :	67549.1	Départemental U13f A8 / 3		Groupe I			926	
Date :	24/05/2024		25/05/2024	512355 Nort Sur Erdre Ac 2		-	554096	Villeneuve Bourgneuf 1		
Personne :								Club : 554096 F. C. BOURGNEUF EN RETZ		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						30/05/2024	30/05/2024	32,00€
Dossier :	22002344	Match :	67135.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3		Groupe H			898	
Date :	24/05/2024		25/05/2024	518204 Grandchamp As 3		-	520841	Treillieres Sympho F 3		
Personne :								Club : 520841 SYMPHO FOOT TREILLIERES		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						30/05/2024	30/05/2024	37,00€
Dossier :	22002576	Match :	67505.1	Départemental U13f A8 / 3		Groupe F			918	
Date :	24/05/2024		25/05/2024	502138 Thouare Us 1		-	590211	St Nazaire Af 2		
Personne :								Club : 590211 ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL		
Motif :	05	Forfait						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait						30/05/2024	30/05/2024	32,00€

Dossier :	22021133	Match :	67194.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe L	896
Date :	28/05/2024		25/05/2024	502448 Clisson Etoile 3	- 544184 Reze Fc 4	
Personne :					Club : 544184 F.C. REZE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/05/2024	30/05/2024
						37,00€
Dossier :	22021168	Match :	67133.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe H	898
Date :	28/05/2024		28/05/2024	560161 Le Gavre Fcg 3	- 501979 Coueron Chabossiere 5	
Personne :					Club : 560161 FOOTBALL CLUB LE GAVRE LA CHEVALLERAI	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/05/2024	30/05/2024
						37,00€
Dossier :	22022167	Match :	66579.1	Départemental 1 U13 Masculin / 3	Groupe F	861
Date :	29/05/2024		25/05/2024	501948 Chateaubriant Voltig 2	- 502086 Chateaubriant AI 1	
Personne :					Club : 501948 VOLTIGEURS DE CHATEAUBRIANT	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			30/05/2024	30/05/2024
						16,00€
Dossier :	22023712	Match :	67148.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe I	901
Date :	30/05/2024		25/05/2024	525241 St Etienne Montluc 3	- 514875 Sautron As 4	
Personne :					Club : 514875 A.S. SAUTRONNAISE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			30/05/2024	30/05/2024
						37,00€
Dossier :	22023805	Match :	66293.1	Elite Passerelle Accès Ligue U13 Masculins A11 / 3	Groupe A	909
Date :	30/05/2024		25/05/2024	502178 Blain Es 1	- 523626 Nantes Bellevue Jsc 1	
Personne :					Club : 502178 ENT.S. DE BLAIN	
Motif :	69	non-respect du statut des Educateurs et Entraîneurs			Date d'effet	Date de fin
Décision :	69	non-respect du statut des Educateurs et Entraîneur			30/05/2024	30/05/2024
						20,00€
Dossier :	21990508	Match :	67060.1	Départemental 4 U13 Masculin / 3	Groupe C	897
Date :	17/05/2024		18/05/2024	502069 St Nazaire Mean 1	- 502454 Missillac Fc 2	
Personne :					Club : 502454 MISSILLAC FOOTBALL CLUB	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			23/05/2024	23/05/2024
						37,00€
Dossier :	21986466	Match :	66290.1	Elite Passerelle Accès Ligue U13 Masculins A11 / 3	Groupe A	909
Date :	14/05/2024		11/05/2024	523626 Nantes Bellevue Jsc 1	- 544184 Reze Fc 1	
Personne :					Club : 544184 F.C. REZE	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			16/05/2024	16/05/2024
						37,00€
Nombre de dossiers de type : Administratif : 15						

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 3 U13 Masculin / 3	O	548648	Donges Fc 2	FM 28062773	67015.1 25/05/2024
Départemental 4 U13 Masculin / 3	C	502454	Missillac Fc 2	FM 28062910	67060.1 18/05/2024
Départemental 4 U13 Masculin / 3	D	560772	Gj Fc3r Fcam 3	FM 28062923	67073.1 25/05/2024
Départemental 4 U13 Masculin / 3	G	502178	Blain Es 3	FM 28062985	67120.1 25/05/2024
Départemental 4 U13 Masculin / 3	H	520841	Treillieres Sympho F 3	FM 28063019	67135.1 25/05/2024
		560161	Le Gavre Fcgc 3	FM 28063017	67133.1 28/05/2024
Départemental 4 U13 Masculin / 3	I	514875	Sautron As 4	FM 28063032	67148.1 25/05/2024
Départemental 4 U13 Masculin / 3	L	544184	Reze Fc 4	FM 28063096	67194.1 25/05/2024
Départemental 4 U13 Masculin / 3	O	580423	Gj Loireauxence Vair 6	FM 28063140	67238.1 25/05/2024
Elite Passerelle Accès Ligue U13 Masculins A11 / 3	A	544184	Reze Fc 1	FM 28061772	66290.1 11/05/2024
Elite District U12 Masculin / 3	A	516989	Suce Sur Erdre Jge 21	FM 28063213	67311.1 25/05/2024
Départemental U13f A8 / 3	F	590211	St Nazaire Af 2	FM 28065316	67505.1 25/05/2024
Départemental U13f A8 / 3	I	554096	Villeneuve Bourgneuf 1	FM 28065360	67549.1 25/05/2024